

Création d'une formation de niveau 5

Chargé (e) de médiation sociale

Depuis plus de 40 ans, la médiation sociale s'est enracinée dans le paysage institutionnel, devenant un acteur incontournable sur les territoires. Elle joue un rôle clé dans l'accompagnement des habitants, notamment face à une dématérialisation rapide des services publics, qui, conjuguée à la fermeture des accueils physiques, laisse de nombreux citoyens en difficulté d'accès aux droits et aux services. En parallèle, la médiation sociale contribue au maintien de la tranquillité en prévenant et gérant les conflits du quotidien, et accompagne les transitions économiques, écologiques et sociales en renforçant la résilience des communautés. Par leur proximité avec les populations, les médiateurs sociaux favorisent le développement des capacités individuelles et collectives nécessaires au « faire société ».

Pour répondre aux attentes des commanditaires et financeurs, le secteur de la médiation sociale s'est structuré et professionnalisé, entraînant une évolution significative des compétences de vos équipes de médiation sociale. Parallèlement, l'État a engagé une réflexion sur la reconnaissance et la professionnalisation des médiateurs sociaux, avec pour ambition de consolider leur présence sur le terrain et d'accompagner leur montée en compétences¹.

C'est pourquoi, avec le soutien de l'Unaforis, France Médiation et l'IRTESS ont décidé de concevoir une formation de niveau BAC+2 – *Chargé(e) de médiation sociale* – répondant aux besoins de compétences recensés auprès des acteurs de terrain. À partir de leur analyse, quatre axes de compétences se dégagent :

- **Établir ou restaurer le lien social** par la médiation sociale.
- **Partenariat : décloisonner et mobiliser** les acteurs sur un territoire.
- **Développer l'autonomie et le pouvoir d'agir** : aller vers les publics « invisibles » éloignés des dispositifs.
- **Élaborer des projets sur le territoire et mener des interventions collectives.**

Afin de créer ce niveau supérieur de formation en médiation sociale et d'inscrire cette certification au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), nous mettons en œuvre deux promotions en 2025-2026 :

- Une première promotion sera mise en place à Dijon, à l'IRTESS de Bourgogne, en septembre 2025.
- La seconde promotion sera mise en place à Paris, dans les locaux de France Médiation, en janvier 2026.

¹ Discours d'Elisabeth Borne le 26 octobre à la Sorbonne, rapport parlementaire « Remettre de l'humain dans les territoires » de Patrick Vignal, Député de la 9^{ème} circonscription de l'Hérault remis à Jean Castex, Premier Ministre en mars 2022 et proposition de Loi votée à l'unanimité des députés présents le 29 janvier 2024 : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16t0232_texte-adopte-seance.pdf

Cette formation accueille aussi bien des candidats en formation initiale qu'en formation continue. Elle se déroule en alternance :

- **La formation théorique**, d'une durée de 868 heures, se déroule sur trois semestres, avec une amplitude de 18 mois.
- **La formation pratique** s'étend sur 24 semaines en milieu professionnel (avec possibilité de réaliser 22 semaines sur le terrain employeur pour les salariés).

Cette formation est construite en 4 blocs et 12 modules :

- **Bloc 1 – 137 heures** : Réaliser des interventions de médiation sociale. Ce bloc permet l'obtention du certificat *Réaliser des interventions de médiation sociale* de France Médiation. Les personnes titulaires de ce certificat peuvent être dispensées de ce bloc.
- **Bloc 2 – 250 heures** : Inscrire ses interventions de médiation sociale dans un écosystème d'acteurs pour engager des dynamiques partenariales en synergie sur les différents territoires d'intervention.
- **Bloc 3 – 307 heures** : Accompagner la mobilisation des publics pour favoriser le lien social face aux évolutions sociétales.
- **Bloc 4 – 174 heures** : Concevoir et animer des projets vecteurs de lien social sur le territoire d'intervention.

Coût de la formation :

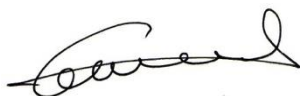
- 6 540 € pour la formation complète.
- 4 935 € pour les titulaires du Bloc 1.

Contact :

À ce stade, si vous êtes intéressés pour faire monter en compétences un ou plusieurs de vos salariés, n'hésitez pas à prendre contact avec nous par mail auprès des personnes ci-dessous :

- Dijon : Véronique Bellini, Référente pédagogique, IRTESS : vbellini@irtess.fr
- Paris : Laurent Giraud, Directeur de France Médiation : laurent.giraud@francemediation.fr

Le Directeur de France Médiation



Laurent Giraud

Le Directeur général de l'IRTESS



Philippe Ropers